



D.I.C.R.I.M.

Commune nouvelle de Dinan

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Adoptez les bons réflexes

2^{ème} édition 2021 - À CONSERVER

COMMUNE NOUVELLE



DINAN LÉHON

LE MOT DU MAIRE



La période que nous traversons actuellement met en évidence nos besoins en matière de sécurité sanitaire. Néanmoins, c'est la sécurité, sous tous ses aspects, qui doit nous concerner et appeler notre vigilance.

Les communes jouent un rôle essentiel en matière de prévention et de gestion des risques majeurs tels que les inondations, les périodes de grand froid ou de canicule, les épisodes météorologiques extrêmes, etc.

La Commune nouvelle de Dinan s'est engagée dans une démarche permettant de recenser les risques sur son territoire et de communiquer sur les réflexes à adopter selon la situation, auprès des citoyens.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) a pour objectif d'informer la population sur les risques naturels et industriels qui peuvent exister et sur les moyens qui permettent de se protéger et de maîtriser ces risques. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde relatives aux risques auxquels est soumise la commune et sa population. À Dinan, ils sont contenus mais peuvent plus particulièrement concerner les crues, les canicules ou les tempêtes.

Je vous invite à parcourir attentivement ce document et à le conserver chez vous afin qu'en toute situation, nous ayons tous le bon réflexe pour notre propre sécurité, mais également pour celle des Dinannais !

Didier LECHIEN
Maire de Dinan

RECEVOIR L'ALERTE



L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

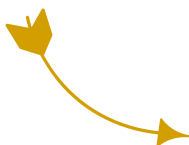
- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information
- Affiches, visite à domicile
- Appels téléphoniques, SMS, Réseaux sociaux de la Ville de Dinan (Site internet, Facebook, Twitter)
- Les médias classiques, en particulier : Radio France Bleu Armorique (103.1).

DANS TOUS LES CAS, LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



AVANT

Prévoir votre kit d'urgence.



PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

Écouter la radio FM 103.1, suivre les réseaux sociaux de la ville et préfecture pour information sur l'évolution

Ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les établissements

Ne pas téléphoner (sauf urgences médicales), pour libérer les lignes pour les secours

Limiter vos déplacements pour ne pas gêner les secours.

APRÈS



Écouter la radio

Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses

Suivre les consignes des services de secours.

→ Pour plus d'informations, vous pourrez consulter la version complète du D.I.C.R.I.M. à l'accueil de la Mairie de Dinan ou sur le site internet de la Ville www.dinan.fr.



INCENDIE

● SI L'INCENDIE SE DÉCLARE À VOTRE DOMICILE

- **Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux** pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes
- **Fermez la porte** de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter
- Une fois dehors, **appelez les pompiers (18 ou 112)**.

● SI L'INCENDIE EST AU-DESSOUS DE VOTRE DOMICILE

- **Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas**
- **Allez à la fenêtre** pour être vu par les secours
- En cas de fumée dans la pièce, **baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche** avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes d'une pièce).

● SI L'INCENDIE EST AU-DESSUS DE VOTRE DOMICILE

- **Sortez par l'issue la plus proche.**



INONDATION, CRUE

- **Informez-vous** de la montée des eaux : www.meteofrance.com, radio 103,1 FM, site de la mairie : www.dinan.fr
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre
- **Fermez portes, fenêtres, aérations**, bouchez toutes les ouvertures basses de votre domicile, surélevez vos meubles
- **Coupez le gaz et l'électricité** au niveau des compteurs
- **Montez les étages** avec le kit d'urgence
- **Ne téléphonez pas**, libérez les lignes pour les secours
- **Ne tentez pas de rejoindre** vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.



TEMPÊTE, VENTS VIOLENTS

- **Informez-vous** sur www.meteofrance.com ou écoutez la radio sur 103.1 FM
- **Ne téléphonez pas**, libérez les lignes pour les secours
- **Rentrez les objets** susceptibles d'être emportés par le vent
- **Mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment solide, fermez portes et volets
- **Évitez tout déplacement à l'extérieur** notamment dans les zones boisées, ne prenez pas la voiture
- Si vous avez été obligés de prendre la voiture, **roulez doucement**
- **Ne montez pas sur les toits**
- **Ne touchez pas les câbles.**



ATTENTAT

- **Surveillez vos effets personnels** dans les lieux publics et **signalez tout comportement ou objet suspect** en appelant le 17
 - **Repérez les issues de secours** lorsque vous entrez dans un lieu public
 - Avant d'assister à une manifestation, **renseignez-vous sur les modalités d'accès**
 - Prenez connaissance des **moyens d'alerte**
 - Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence
 - **Ne téléphonez pas**, libérez les lignes pour les secours.
- **Comment réagir en cas d'attaque terroriste : S'échapper / Se cacher / Alerter !**



GRAND FROID, NEIGE, VERGLAS

- **Restez chez vous** dans la mesure du possible ; soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer : renseignez-vous sur l'état des routes
- **Évitez les expositions longues au froid et au vent**
- **Habillez vous chaudement** avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- **Couvrez-vous la tête et les mains**
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre appareil de chauffage
- **Protégez les canalisations** contre le gel
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, **appelez le SAMU social (115)**.



CANICULE

- **Informez-vous** en cas de besoin auprès de la plateforme téléphonique **Canicule info service au 0 800 06 66 66**
- **Populations fragiles** (personnes âgées, malades ...), faites-vous recenser auprès du CCAS de la ville de Dinan : **32 rue Fayon – 02 96 87 17 00 / 02 96 87 17 05**
- **Maintenez l'habitation à l'abri de la chaleur** : volets fermés, fenêtres ouvertes tôt le matin, tard le soir et la nuit
- **Mouillez-vous le corps** plusieurs fois par jour, buvez régulièrement de l'eau, ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- **Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil**
- **Prenez des nouvelles de votre entourage**
- **Appelez immédiatement le 15** si une personne est victime d'un malaise.



MOUVEMENT DE TERRAIN

- **Éloignez-vous** au plus vite du bâtiment et/ou du terrain affecté, des ponts, fils électriques, arbres ...
- **Coupez le gaz et l'électricité** (si cela n'est pas dangereux), au niveau des compteurs
- Interdire l'accès
- **Appelez les secours** (18 ou 112).



SÉISME

- **Écoutez la radio** sur 103.1 FM
- **Protégez-vous la tête avec les bras**

À l'intérieur : **mettez-vous à l'abri**, près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres

À l'extérieur : **éloignez-vous des bâtiments**, ponts, fils électriques, arbres ...

En voiture : **arrêtez-vous à distance des constructions ou des fils électriques**, ne descendez pas avant la fin des secousses

- N'allumez pas de flamme
- **Ne téléphonez pas**, libérez les lignes pour les secours
- **Évacuer l'immeuble** : descendez à pied dans les étages inférieurs, ne prenez pas l'ascenseur
- Après la 1^{ère} secousse : méfiez-vous des répliques
- **Coupez l'eau, l'électricité et le gaz** au niveau des compteurs.



RUPTURE DE BARRAGE

- **Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts** les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- **Ne prenez pas l'ascenseur**
- **Ne revenez pas sur vos pas**
- **Coupez le gaz et l'électricité**, évitez toute flamme et étincelle
- **Écoutez la radio** et les consignes à suivre : 103.1 FM
- **Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école**
- **Ne téléphonez pas** : libérez les lignes pour les secours
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation.



ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- **Écoutez la radio** et les consignes à suivre : Radio Bleu Armorique – 103.1 FM
- **Évitez un « sur-accident »** : banalisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité
- **Ne fumez pas**, ne provoquez ni flamme, ni étincelle. Coupez le gaz et l'électricité
- **Alertez les secours** (18 ou 112) - la police ou la gendarmerie (17 ou 112) - en précisant : le lieu, le véhicule, les victimes éventuelles, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite ...), le code danger et le code matière inscrits à l'arrière du véhicule
- **Mettez-vous à l'abri** dans le bâtiment le plus proche ou éloignez-vous de la zone de l'accident si l'ordre en est donné
- **Confinez-vous** : bouchez les entrées d'air, arrêtez la ventilation
- **Lavez-vous les mains ou douches-vous** en cas d'irritation
- **Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école**
- **Ne téléphonez pas.**



RISQUE INDUSTRIEL

- **Mettez-vous à l'abri** dans le bâtiment le plus proche
- **Confiner-vous, fermez toutes les ouvertures**, arrêtez la ventilation, **éloignez-vous des portes et des fenêtres**, rapprochez-vous d'un point d'eau
- **Ne fumez pas, coupez le gaz et l'électricité** pour éviter toute flamme et étincelle
- **Écoutez la radio** et les consignes à suivre : 103.1 FM
- **Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école**
- En cas de propagation de fumée d'incendie, **respirez à travers un linge épais et mouillé**
- En cas d'irritation des yeux, de la peau ou de brûlures, **lavez-vous abondamment et si possible changez-vous**
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation.



RISQUE SANITAIRE

- **Écoutez la radio** et respectez les consignes des autorités : France Bleu Armorique – 103.1
- **Appliquer les gestes barrières :**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



- En cas de symptômes décrits par les autorités :
 - Restez chez vous !
 - Contactez votre médecin traitant ou le 15
- Si une **vaccination** s'avère nécessaire, vous serez informé de la **localisation du centre de vaccination** le plus proche de votre domicile.



KIT D'URGENCE

À conserver à portée de main,
dans un sac de voyage

PRÊT POUR UNE ÉVACUATION SUR ORDRE DES AUTORITÉS :

- **Radio à piles** (avec piles de rechange)
- **Lampe de poche** (avec piles de rechange)
- **Gilets jaunes** de signalisation
- **Bouteilles d'eau**
- **Barres de céréales, fruits secs**
- **Aliments et produits d'hygiène pour bébés**
- **Couvertures et vêtements de rechange**
- **Double de clés** de la voiture et de la maison
- **Trousse à pharmacie** (pansement, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains) et traitement médical quotidien
- **Photocopies des papiers administratifs** : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé, ordonnance en cours, carte vitale, livret de famille, contrat d'assurance...
- **Argent liquide**
- **Livres et jeux** pour les enfants
- **Une copie de ce document** d'information

→ **En cas d'évacuation, rejoignez les points de rassemblement qui vous seront désignés par les autorités.**

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 17
Police Municipale : 02 96 39 57 57
CCAS Dinan : 02 96 87 17 00
Allo enfance en danger : 119
Violence Femme : 39 19

GRDF (sécurité) : 0 800 47 33 33
Enedis (dépannage) : 09 72 67 50 22
Centre Antipoison : 02 99 59 22 22

Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112

SAMU/SMUR : 15

Samu Social : 115

Urgences : 114 (numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

EAU (urgences) :

- Eau potable : 09 69 32 95 10

- Assainissement : 02 96 87 96 09

France Bleu Armorique : 103.1 FM France

France Inter : 93.5 FM

COMMUNE NOUVELLE



DINAN LÉHON

Mairie de Dinan

02 96 39 22 43

mairie@dinan.fr / www.dinan.fr

Mairie déléguée de Léhon

02 96 39 22 43

accueil@mairie-lehon.fr / www.dinan.fr

Préfecture des Côtes d'Armor

02 96 62 44 22 - prefecture@cotes-darmor.gouv.fr

Les bons Gestes / Les bons Réflexes



Ne saturez pas le réseau



Écoutez la radio

